

## 1- AS SARREY MONTIGNY

Vœu recevable - passage en AG

Texte de réf. : REGLEMENT  
PARTICULIER DISTRICT

**Avis CODIR : FAVORABLE**

« Lors des procédures de demande de report découlant d'un problème de terrain (intempéries, dégradations...) il est possible d'inverser la rencontre afin de lui permettre de se dérouler tout de même. A l'heure actuelle, cette inversion est sans condition, et n'a pas à être validée par les 2 clubs mais seulement par le club qui devient le club recevant ce qui rend la décision unilatérale. Cette situation est problématique lorsque les clubs sont très distants. En effet, pour un joueur ou un encadrant participant a ce match, le temps de présence demandé peut varier du simple au double dans les cas extrêmes, ce qui peut entraîner des indisponibilités, voir, des forfaits.

**C'est pourquoi je souhaiterais proposer cette modification au règlement actuel :**

*Lors que les clubs sont distants de plus 60 km (le trajet le plus court), l'inversion du match doit être validée par les 2 clubs pour avoir lieu. »*

## 2- AS ESNOUVEAUX

Vœu recevable - passage en AG

Texte de réf. : REGLEMENT COUPE DE  
HAUTE MARNE

**Avis CODIR : FAVORABLE**

« Pour les finales de coupe de Haute-Marne principale et consolante séniors (masculine et féminine) **nous proposons que chaque équipe puisse inscrire 16 joueurs (ou joueuses) sur la feuille de match.**

*Ceci permettrait aux différentes équipes de faire participer plus de licenciés à ces grands événements festifs et sportifs que sont les finales et permettrait aussi aux différents "coachs" d'avoir un plus large choix de remplaçants (exemple : un second gardien ou dédoubler certains postes).*

*Attention le nombre de changement autorisé resterait inchangé, soit 3 remplacements par équipe, et comme à l'heure d'aujourd'hui les joueurs sortant pourraient re-participer à la partie mais 2 joueurs du banc de touche ne pourraient pas intégrer le match du tout. »*